

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le GEMME se félicite de l'entrée en vigueur effective de la substitution des médicaments biosimilaires

Le GEMME se félicite de la publication au Journal Officiel du 14 avril de l'arrêté pris en application de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2022 autorisant sous conditions la substitution des médicaments biosimilaires. Ce texte identifie deux groupes biosimilaires devenant désormais substituables en officine : le filgrastim et le pegfilgratim.

Cette publication concrétise le travail de concertation initié en 2021 par le ministère des Solidarités et de la Santé avec l'ensemble des parties prenantes (patients, médecins, pharmaciens, industriels et pouvoirs public). Ce travail avait abouti, avec la LFSS 2022, au rétablissement de la possibilité pour les pharmaciens d'officine de substituer des médicaments biosimilaires à des médicaments biologique de référence.

Cette étape décisive et très attendue est l'occasion de saluer la volonté du Gouvernement qui avait annoncé une mise en œuvre de la substitution officinale des biosimilaires progressive mais rapidement effective.

Avec la publication de cet arrêté, la substitution des biosimilaires est donc lancée ; **il importe désormais de continuer sur cette dynamique avec l'ensemble des parties prenantes, au premier rang desquelles les patients, afin de lui donner progressivement une réelle ampleur.**

Le GEMME salue également la première étape de la mise en place d'un registre des médicaments hybrides avec la publication au Journal officiel de du 14 avril des deux premières classes le constituant.

Ces deux publications répondent à l'une des 15 propositions formulées par le GEMME à l'occasion de la campagne des élections présidentielles, correspondant au souhait d'accélérer l'accès au marché des médicaments hybrides et biosimilaires, avec une implication plus importante des professionnels de santé (pharmaciens et médecins) dans leur développement.

À propos du GEMME

Créé en 2002, le GEMME œuvre pour faire reconnaître la qualité et la sécurité des spécialités génériques et biosimilaires dispensées en France et valoriser le rôle médical, industriel et économique de ces médicaments. L'association réunit aujourd'hui 23 entreprises adhérentes (les laboratoires Arrow, Athena, Biogaran, Chemineau, Cristers, Delpharm, EG Labo, Evolupharm, Galien, H2 Pharma, Helm, Macors, Médipha Santé, Medis, Mundipharma, Panpharma, Substipharm, Sunpharma, Teva, Venipharm, Viatris, Zentiva et Zydus) installés sur plus de 60 sites en France et générant plus de 15 000 emplois.

Le GEMME participe aux réflexions et aux actions aux côtés des pouvoirs publics et des professionnels de santé pour développer des solutions de santé plus abordables pour la pérennité du système de soins français.

<http://www.medicamentsgeneriques.info/>

@generiques_asso

Contact presse

Lucie Blaise : l.blaise@lcom.net / 01 45 03 60 14 / 06 40 66 55 93

Anne-Laure Brisseau : al.brisseau@lcom.net / 01 45 03 50 36